



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/ 008 /2026

Kampala, 19 mars 2026

Déclaration de la Ligue Iteka face à l'enlèvement et disparition de madame Chadia Mukarempera, employée de la CNIDH

Depuis le 25 février 2026, madame Chadia Mukarempera, ménagère à la commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), résidant au quartier Nyakabiga I, sur la 13^e avenue, commune Mukaza, province de Bujumbura est portée disparue. Selon les différentes sources d'informations, la victime aurait communiqué au téléphone avec Chantal Batamuriza, la secrétaire générale de la CNIDH, le matin du jour de sa disparition et c'est d'ailleurs sa dernière communication selon les relevés téléphoniques. La Ligue Iteka s'inquiète sur la lenteur ou l'inaction de la CNIDH face à la disparition d'un membre de son staff et se demande qu'en est-il d'un citoyen lambda.

En effet, depuis la disparition de madame Chadia, la Ligue Iteka a cherché à communiquer avec la CNIDH pour échanger des informations et entreprendre des actions urgentes sur cet enlèvement et a même contacté Mgr Blaise Nyaboho, président de la CNIDH qui a exigé une communication par audio ou par messagerie. La Ligue Iteka se demande pourquoi une institution en charge de la promotion et la protection des droits humains pour un pays croise les bras face à la disparition de son membre du staff jusqu'à saboter les démarches initiées par la famille de la victime ou organisation partenaire.

En outre, des informations concordantes prouvent que les tensions qu'a connues la CNIDH l'année précédente restent actives, ce qui limiterait par ailleurs les initiatives sur la recherche de madame Chadia et sa famille devient victime de cette situation au moment où elle avait plus besoin de leurs appuis et compassions. Ainsi, juste après sa disparition, la CNIDH a eu des informations sur la dernière personne qui a téléphoné madame Chadia et la circonscription dans laquelle se situait le téléphone de la victime mais elle n'a pas voulu communiquer le nom de la personne à la famille et aucune enquête n'a été menée dans la zone où le téléphone a été localisé. La famille s'est débrouillée pour connaître ces informations mais malheureusement leur influence était limitée pour exiger l'enquête face à une institution en charge des droits de l'homme qui se disait au contrôle.

Pour tout ce qui précède, la Ligue Iteka recommande :

- ❖ A la CNIDH de sortir de son silence et communiquer sur les résultats des démarches entreprises pour la recherche de la vérité sur la disparition de madame Chadia car l'enlèvement d'un membre d'une institution nationale des droits de l'homme et l'inaction de cette dernière sont des éléments révélateurs de la complexité du domaine des droits de la personne humaine au Burundi ;
- ❖ A la police et le parquet de Mukaza de faire des enquêtes et juger toute personne qui serait impliquée dans cet enlèvement ;
- ❖ Au gouvernement du Burundi de s'investir dans la lutte contre l'impunité qui alimente ces crimes contre l'humanité.

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. : (257) 22228636, Fax : (257)22220004

E-mail : info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>

N° 008 /2026